



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015

Le 2 novembre 2015 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Murielle LE REST, maire, suite aux convocations individuelles adressées à chaque membre.

Présents : Murielle LE REST, Jean-Yves LE COZ, Corinne COLLET, Jacques SALAÛN, Donald GELOT, Loïc TANDE, Christophe PIOLIN, Christelle FLATRES, Christelle SAMSON, Mickaël GOURIER, Eliette DUFLEIT, Ronan CORBIHAN, Stéphane ORIERE, Catherine CHARLEY

Absents excusés : Marie-Louise RIVALAIN qui a donné procuration à Murielle LE REST

Secrétaire de séance : Loïc TANDE

La séance déclarée ouverte par la Maire, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé. Toutefois, Ronan CORBIHAN s'étonne que, concernant l'élection d'un adjoint, il n'est pas fait mention d'abstentions. Il lui est indiqué qu'il s'agissait d'une élection, avec donc un nombre de voix obtenues, et non d'une nomination. Les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies

Jean-Yves LE COZ présente le projet d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

vu la loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) de 2010, et plus récemment la loi de consommation publiée le 17 mars dernier, organisant les conditions de sortie des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L337-7 et suivants et L441-1 et L441-5,

considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de LOCUNOLE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies (gaz naturel, électricité, autres) pour ses besoins propres,

considérant qu'en égard à son expertise technique, juridique, financière, le SDEF entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

considérant que le SDEF, dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur du groupement, procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation notamment la sélection de candidats, la signature du ou des marchés et leur notification conformément à l'article 8-VII-1° du Code des marchés publics,

la constitution du groupement et son fonctionnement sera formalisée par une convention,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise l'adhésion de la Commune de LOCUNOLE au groupement de commandes
- accepte que le SDEF soit désigné comme coordonnateur du groupement, qu'il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, qu'il soit chargé de signer le ou les marchés, de le ou les notifier
- autorise la Maire à signer l'avenant pour adhérer au groupement et de ses éventuels avenants
- autorise la Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Demande de fonds de concours petit patrimoine à la Cocopaq pour les portes de l'église

La Maire présente le projet de remplacement des deux portes de l'église, en chêne massif, suivant le devis de la SARL PERON de Quimperlé d'un montant de 11756 € HT et propose de demander une subvention à la Cocopaq au titre du fonds de concours petit patrimoine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- adopte le projet tel que présenté
- demande la participation de la Cocopaq au titre du fonds de concours pour le petit patrimoine de 50 % soit un montant de 5878 €.

Travaux chapelle Notre Dame du Folgoet et maîtrise d'oeuvre

Murielle LE REST propose, suite à la désacralisation de la chapelle Notre Dame du Folgoet, d'y effectuer des travaux de charpente et de couverture permettant ainsi la mise hors d'eau de l'édifice. M. Léo GOAS, architecte du patrimoine recommandé par la DRAC, a été contacté. Son offre se chiffre à 3200 € HT pour les relevés et le montage du dossier et à 8.5 % du montant des travaux pour la maîtrise d'oeuvre.

Jean-Yves LE COZ demande que les vitraux abîmés soient également réparés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- décide de réaliser les travaux de réfection de charpente et de couverture de la chapelle Notre Dame du Folgoet ainsi que la réfection des vitraux détériorés
- retient l'offre de M. Léo GOAS, architecte du patrimoine, se chiffrant à 3200 € HT et 8.5 % du montant des travaux.

Avis sur installation classée élevage avicole à Scaer

Jean-Yves LE COZ présente le dossier de demande de Mme SINQUIN-BRIEC Marie-Thérèse pour l'extension de son élevage avicole implanté à SCAER, l'enquête publique se déroulant actuellement. La commune est concernée par l'épandage sur une parcelle de 9 ha située à Sparle.

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'extension de l'élevage avicole de Mme SINQUIN-BRIEC.

Eliette DUFLEIT et Mickael GOURIER ajoutent qu'il est nécessaire de soutenir la filière agricole et la production française.

Changement de nom de la communauté de communes

Murielle LE REST explique que le conseil communautaire a voté le changement de nom de la communauté de communes. La dénomination « Quimperlé communauté » se substituera à la dénomination « Cocopaq ». Elle propose donc au conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle dénomination.

Jacques SALAÛN exprime son attachement au pays de Quimperlé et aurait souhaité comme dénomination « Pays de Quimperlé Communauté » et pas seulement « Quimperlé Communauté ». Tout en étant favorable à la communauté de communes, il déplore le manque de démocratie locale, participative.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur le coût de ce changement de nom, qui fait également débat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 4 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions, la dénomination de la communauté de communes « Quimperlé communauté ».

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

La Maire présente à l'assemblée le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et notamment les propositions de fusions concernant plusieurs syndicats de la communauté de communes du pays de Quimperlé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, par 1 voix contre et 14 abstentions, un avis défavorable au projet départemental de coopération intercommunale.

Questions diverses

- Murielle LE REST informe l'assemblée que le diagnostic réalisé dans le cadre du CEP sera bientôt terminé et pourra faire l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil municipal.
- Jean-Yves LE COZ fait part de l'achat d'un véhicule qui est en cours. La somme prévue au budget étant insuffisante, une modification budgétaire sera proposée lors du prochain conseil municipal.

La séance est close à 20 h 50.